

FICHE 1

L'agriculture biologique c'est quoi ?

Dès le début du XXe siècle, des philosophes, médecins, scientifiques et agronomes ont proposé une alternative à la forte spécialisation des productions et à l'utilisation croissante d'engrais et de pesticides issus de l'industrie chimique. C'est à partir de ces principes que les cahiers des charges de l'agriculture biologique ont été écrits.

Un signe de qualité

L'agriculture biologique est aujourd'hui l'un des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine aux côtés, entre autres, du Label Rouge et de l'Appellation d'Origine Contrôlée. Elle est soumise au règlement européen (UE) 2018/848, mis en application au 1er janvier 2022, complété par des actes délégués et des actes d'exécution.

Le règlement européen est publié sur le site web officiel de l'Union Européenne : eur-lex.europa.eu

Un guide de lecture français est mis à jour régulièrement afin d'homogénéiser les pratiques au niveau national et éviter au maximum les différences d'interprétation entre les acteurs de l'agriculture biologique. Il est publié et mis à jour 2 fois par an sur le site de l'INAO : www.inao.gouv.fr

Le logo bio : l'Eurofeuille

Ce signe de qualité se repère par son logo européen. Le logo communautaire est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010. L'ancien logo national AB et les logos de marques privées peuvent être apposés au côté de l'Eurofeuille.



Logo français

Eurofeuille

Les grands principes de l'agriculture biologique

Selon le règlement européen 2018/848, la production biologique est « **un système global de gestion agricole et de production alimentaire** qui allie :

- Les meilleures pratiques en matière **d'environnement et d'action pour le climat**, un degré élevé de **biodiversité**, la préservation des **ressources naturelles** et l'application de normes élevées en matière de **bien-être animal**
- Et des normes de production élevées répondant à la demande exprimée par un nombre croissant de consommateurs désireux de se procurer des **produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels** ».

L'agriculture biologique repose sur :

- Le maintien et le développement de la **fertilité naturelle du sol** : «Nourrir le sol pour nourrir la plante».
- L'interdiction d'utiliser des produits chimiques de synthèse en production végétale et leur emploi restreint en élevage : **méthodes de protection basées sur la prévention**.
- Le maintien et le développement d'un **écosystème** diversifié.
- Le respect des besoins et **du bien-être des animaux** au sein des élevages.
- **L'interdiction d'utilisation d'OGM** (Organismes Génétiquement Modifiés).

Les techniques de base de l'agriculture biologique

En productions végétales

Elles reposent sur :



- La prévention pour **maintenir les terres propres** et limiter l'apparition d'adventices avec une rotation adaptée pour rompre les cycles des adventices, l'utilisation de certaines pratiques culturales (faux-semis, mulching, paillage) et le désherbage mécanique.

- La conservation ou l'amélioration de **la fertilité naturelle du sol** par les rotations longues et diversifiées des cultures, l'apport d'amendement organique, les engrais verts, les légumineuses et les plantes à enracinement profond.



- La prévention des risques sanitaires basée sur le choix d'espèces, de variétés plus résistantes, des associations de cultures et des rotations appropriées. L'utilisation des auxiliaires des cultures avec l'implantation de haies et de bandes enherbées et l'utilisation de produits de défense des cultures autorisés par le règlement permettent de mieux contrôler les ravageurs et maladies des cultures.

En productions animales

Elles s'appuient sur :



- la recherche de **l'autonomie alimentaire** avec des surfaces fourragères suffisantes et des choix de cultures pour équilibrer les rations.

- Le **respect du bien-être animal** avec un accès au pâturage ou en plein air, une surface minimale par animal à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.



- Une **approche sanitaire** basée sur la prévention avec l'observation fréquente des animaux, le recours préférentiel aux méthodes alternatives de soins. Les traitements allopathiques sont autorisés mais limités par espèce animale.

- La **conduite de l'élevage** avec une durée d'allaitement, un âge minimum au sevrage et à l'abattage spécifiques, des choix des souches appropriées ...

